



L'an deux mille vingt-trois, le 29 novembre, à 09 heures 30, se sont réunis, au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube à Sainte-Savine, les membres du Conseil d'Administration, sous la présidence de Monsieur Thierry BLASCO, Président, dûment convoqués le 02 novembre 2023.

Nombre de Membres en exercice	26
Nombre de Membres présents	19
Nombre de pouvoirs	7
Nombre de suffrages exprimés	26
Votes Pour	26
Votes Contre	0
Abstention	0

Présents(es) :

Messieurs Thierry BLASCO, Alain BALLAND, Dominique BARONI, Michel LAMY, Christian BLASSON, Philippe BORDE, Philippe DALLEMAGNE, Patrick DYON, Madame Claude HOMERH, Messieurs Jean-Jacques LAGOGUEY, Jean-Marie CAMUT, Jean-Philippe RESIDORI, François MANDELLI, Mesdames Anna ZAJAC, Marie-Thérèse LEROY.

Représentés(es) par leur suppléant(e) :

Madame Lydie FINELLO était représentée par Monsieur Jean-Claude ROBERT.

Monsieur Arnaud MAGLOIRE était représenté par Madame Sylviane BETTINGER.

Monsieur Denis MAILIER était représenté par Monsieur alain STEINMANN.

Monsieur Fadi DAHDOUH était représenté par Madame Rachida BOUDADI.

Ayant donné pouvoir :

Monsieur Jean-Pierre ABEL avait donné pouvoir à Monsieur Philippe DALLEMAGNE.

Monsieur Richard BRUGGER avait donné pouvoir à Monsieur Christian BLASSON.

Madame Annie DUCHENE avait donné pouvoir à Monsieur Thierry BLASCO.

Madame Carmen LABILLE avait donné pouvoir à Monsieur Michel LAMY.

Madame Raphaële LANTHIEZ avait donné pouvoir à Monsieur Alain BALLAND.

Madame Isabelle HELIOT-COURONNE avait donné pouvoir à Monsieur François MANDELLI.

Madame Nelly DELELIGNE avait donné pouvoir à Madame Marie-Thérèse LEROY.

Assistaient :

Madame Claudine KOLUDZKI, Directrice du Centre de Gestion,

Monsieur Jean-Yves AEGERTER, Directeur-Adjoint du Centre de Gestion,

Monsieur Julien BROUSSE, Membre du Comité de Direction.

Madame Carole LEROY, Agent Comptable du Centre de Gestion, était absente excusée.

Monsieur William HANDEL était présent mais n'a pas pris part au débat et au vote.

Le Président a fait constat que le quorum était respecté réglementairement (article 24 du Décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié).

2023_11_32

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – EXERCICE 2024

Comme tous les ans, il est nécessaire et obligatoire pour l'établissement de débattre sur les orientations budgétaires de l'année à venir.

Outre le fait de permettre aux administrateurs de se positionner sur le fonctionnement actuel et sur les projets à venir du Centre de Gestion, ce débat permet de fixer les taux de cotisations et contributions des collectivités et établissements publics affiliés et non affiliés.

Après lecture du rapport annexé (*annexe n°2023_18*) qui relate :

- L'estimation des résultats comptables au 31 décembre 2023,
- Les prévisions financières pour 2024 prenant en compte :
 - la réalisation et l'évolution des missions développées par le CDG au bénéfice des collectivités et établissements publics aubois issues principalement de la loi de 2019 relative à la transformation de la fonction publique,
 - le poids financier des missions obligatoires dévolues à l'établissement,
 - les obligations réglementaires à venir (pour les collectivités et les Centres de Gestion en matière d'accompagnement personnalisé des agents dans l'exercice de leurs missions et le cas échéant d'accompagnement à la mobilité),
 - la stabilisation du fonctionnement du service de médecine de prévention,
 - l'étude des projets à venir en matière de développement des services supports (notamment en matière de gestion de carrière déportée),
 - l'engagement de l'établissement en faveur de l'emploi public sur le département de l'Aube,

Et reconnaissant l'engagement de l'établissement auprès des collectivités et établissements publics aubois permettant à ces derniers de répondre à leurs obligations réglementaires,

Sur proposition du bureau,

Les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **adoptent** les divers points de ce rapport,
- **décident** la création d'un poste supplémentaire de gestionnaire "Paie/Gestion des carrières" à destination des collectivités conventionnées dans le cadre du service de « paies à façon »,
- **acceptent** l'augmentation du coût de facturation du service de médecine professionnelle à compter du 1^{er} janvier 2024,
- **décident** d'augmenter de 0,15 points le taux de cotisation additionnelle des collectivités et établissements publics affiliés (en complément de la cotisation obligatoire), pour l'année 2024,



- **décide** d'augmenter également le taux de contribution des collectivités non affiliées de 0,013 points dans le cadre de leur adhésion au « socle commun d'appui technique indivisible à la gestion des ressources humaines » pour l'année 2024

Pour extrait conforme,
A Sainte-Savine, le 29 novembre 2023

Le Président,



Thierry BLASCO

Le Président du CDG 10 certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte
à compter du 13/12 /2023.



Le Président,



Thierry BLASCO

Accusé de réception en préfecture
010-281000026-20231129-D2023_11_32-DE
Date de télétransmission : 13/12/2023
Date de réception préfecture : 13/12/2023